

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

3 mars 2011

1114400007

4.8.1

- Objet :** PPU – QUARTIER SAINTE-MARIE
- Endroit :** Arrondissement de Ville-Marie
- Responsable :** Louis-Henri Bourque
- Description :** Le projet vise à élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le quartier Sainte-Marie, afin de répondre à une volonté de la population de ce quartier, exprimée lors du Sommet de Montréal en 2002, de se doter d'un outil d'encadrement du développement urbain pour le secteur correspondant à la partie est de l'arrondissement, délimitée par la rue Sherbrooke au nord, la limite de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (chemin de fer du Canadien Pacifique(CP)) à l'est, la rive du fleuve Saint-Laurent au sud et successivement, l'avenue Papineau, le boulevard René-Lévesque Est et la rue De Champlain à l'ouest.
- Le PPU du quartier Sainte-Marie formule trois grandes orientations : la qualité des milieux de vie, la mise en valeur du potentiel de développement du territoire, ainsi que le développement d'une économie diversifiée. De plus, sept objectifs découlant de ces orientations ont été identifiés. Ceux-ci consistent à miser sur la consolidation des milieux de vie du quartier en améliorant la qualité de l'habitat et des services de proximité, à répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises tout en atténuant les impacts de la circulation sur les milieux de vie, à adopter de bonnes pratiques de développement durable, notamment dans la réalisation des aménagements sur le domaine public, à favoriser le maintien et l'accroissement de la population résidante, à favoriser une exploitation plus intensive des terrains sous-utilisés et des sites aux abords des stations de métro, à favoriser le développement des activités et des entreprises dans le secteur des arts et de la culture, ainsi qu'à encourager le développement économique local en misant sur la vitalité des artères commerciales et sur l'économie sociale. La rue Ontario, le secteur Parthenais, la JTI Macdonald et le Pôle Frontenac sont les quatre secteurs prioritaires d'interventions identifiés pour lesquels des orientations et balises d'aménagements particulières ont été élaborées. Les abords de la rue Notre-Dame ainsi que la gare de triage du CP sont des secteurs d'interventions secondaires identifiés. La mise en œuvre du PPU implique la modification des limites de hauteurs, des densités de construction et des affectations prévues au Plan d'urbanisme dans certains secteurs, l'imposition de réserves foncières aux fins de parcs ainsi que la délimitation du tracé d'une rue désenclavant la gare de triage.
- Élément particulier :** L'Office de consultation publique de Montréal a été mandaté par résolution du comité exécutif (CE10 1075, 7 juillet 2010), afin de piloter les consultations publiques relatives au PPU du quartier Sainte-Marie.

Remarque importante : Ce secteur fait également déjà l'objet d'un Plan de revitalisation urbaine intégrée depuis 2004.

Considérant que : Les organismes du milieu, les résidents du quartier et la Ville de Montréal ont la volonté commune de se doter d'un outil d'encadrement du développement urbain et de la consolidation de ce milieu de vie.

Considérant que : Le quartier Sainte-Marie est un des plus anciens quartiers ouvriers de la Ville de Montréal et qu'il est légataire d'un patrimoine architectural important et structurant pour la mise en valeur de ce milieu de vie établi.

Considérant que : Ce secteur est situé en bordure du centre-ville de Montréal et qu'il y est facilement accessible vu la proximité de deux stations de métro (Frontenac et Papineau), de nombreuses lignes d'autobus, de voies de circulation routière d'importance incluant le pont Jacques-Cartier, porte d'entrée de Montréal à partir de la Rive-Sud.

Considérant que : L'héritage industriel du quartier, son lent déclin et la multiplication de terrains sous-utilisés représentent autant d'opportunités majeures de restructurer son tissu urbain et de lui insuffler un nouveau dynamisme économique, commercial et résidentiel, tout en encourageant l'implantation de mesures de développement durable et écologiques.

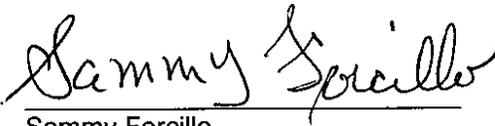
Considérant que : Les atouts importants de ce quartier, notamment ses nombreux équipements publics d'importance, la variété de ses industries culturelles déjà établies ainsi que la qualité et l'échelle humaine de ses milieux de vie, demeurent peu connus du grand public et que le PPU pourrait, de pair avec des mesures de diffusions appropriées, permettre de susciter l'intérêt de nouveaux résidents et entreprises.

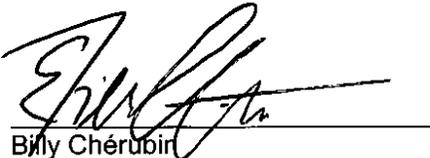
Considérant que : Les abords du pont Jacques-Cartier, de par leur grande visibilité, conditionnent des aménagements et constructions à l'échelle de cette entrée de ville, notamment par le souci apporté aux 5^{es} façades représentées par les toitures ou l'encadrement des rues et la continuité commerciale devant être offerte par les bâtiments existants ou projetés.

Considérant que : Les interventions prévues sur la rue Ontario, dont la plantation d'arbres et l'aménagement de deux places publiques, le maintien de la continuité commerciale jusqu'à la rue Bercy et la consolidation du pôle civique, commercial et résidentiel autour de la station de métro Frontenac participeraient à l'amélioration de la vie de quartier.

Considérant que : Le PPU du quartier Sainte-Marie jette les bases requises aux interventions municipales et privées devant structurer la revitalisation et la consolidation de l'ensemble de la portion est de l'arrondissement.

Par conséquent, à l'unanimité, le Comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande.


Sammy Forcillo
Président

pour 
Billy Chérubin
Secrétaire